



## Contrat de location VAN

### Caractéristiques du véhicule confié en location :

Van .....  
Plaque : .....  
Couleur : .....  
Usage du véhicule : Transport de chevaux

### Propriétaire du véhicule :

Equi Transport Crombé SPRL  
Chaussée de Mons 417B  
7810, Maffle

Pierre-Yves crombé  
Chaussée de Mons 417  
7810-Maffle  
Belgique

TVA : BE 0547944882  
Belfius : BE78 0688 9937 0586  
TEL : 0032(0)477/89.99.03

### Locataire du véhicule :

NOM et PRENOM : .....

ADRESSE: .....

VILLE: .....

Tel: .....

Départ	Chaussée de Mons 417B à 7810-MAFFLE	
Date	/	/20
Heure de départ		h.

Retour:	Chaussée de Mons 417B à 7810-MAFFLE	
Date	/	/20
Heure de retour		h.

### Accepte les conditions ci-annexées

Fait en double exemplaire à MAFFLE  
(lu et approuvé nom + signature)

## **Contrat de location du van 2 chevaux**

### **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

En signant ce contrat, le preneur reconnaît :

**AGE RIQUIS :** Minimum 18 ans + permis BE.

Sont autorisées à conduire le véhicule loué, « le locataire qui prend la location ». A défaut, le conducteur sera déchu de toutes les garanties vols et dommages, et sera tenu pour responsable sur l'intégralité de la valeur du véhicule soit .....TTC.

### **PERMIS DE CONDUIRE :**

Permis de conduire réglementaire, en cours de validité.

La copie du permis de conduire du conducteur (B) ou (BE) sera demandée, ainsi qu'une autre pièce d'identité ou un justificatif de domicile.

### **TARIFS :**

**Pour le van :**

**35 €/jour van 1,5 place et 50€/jour van 2 places**

**Tous les tarifs sont TVA comprise.**

**Une caution locative de 250€ sera demandée à chaque location. La caution sera remise au locataire après un contrôle du véhicule suite à une location. Si le véhicule présente des dégâts matériels, le loueur pourra garder la caution de 250 € pour toute réparation sur le véhicule.**

**La franchise en cas de dommage du véhicule s'élève à 250€, plus les frais éventuel de réparation au-delà de la franchise.**

### **PERIODE DE LOCATION :**

La durée minimale de location est d'une demi-journée. Une franchise d'une heure sera accordée, au-delà d'une journée supplémentaire sera facturée au prix de 50 TTC. Toute extension de la période de location devra faire l'objet d'une demande écrite et devra obtenir un accord écrit.

### **ETAT DU VAN :**

Le Loueur s'engage à fournir au Locataire le Véhicule en bon état de fonctionnement. Le Loueur déclare que le Véhicule est conforme à l'usage prévu et qu'il est sans dommage apparent, sauf ceux mentionnés sur l'état descriptif du Véhicule loué qui est remis au Locataire en début de location. Il appartient au Locataire d'y faire constater, avant son départ de l'agence, toute défectuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut de constat contradictoire, le Véhicule est réputé être exempt de tout dommage apparent, sauf preuve contraire. Le véhicule doit revenir propre, comme au départ, si ceci ne l'est pas, une participation de 60€ TTC sera demandée.

## **ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

### **Respect des réglementations et usage du véhicule en « bon père de famille ».**

Le Locataire s'engage à régler le prix de la location comptant selon les conditions convenues et à indemniser le Loueur de toutes les amendes et frais légalement à sa charge, résultants d'infractions au Code de la Route, que ce dernier a supporté.

Le Locataire s'engage à user du véhicule conformément au Code de la Route et toutes autres réglementations applicables dans les territoires autorisés, ainsi qu'à ne pas en faire un usage anormal ou contraire à sa destination. Le Locataire s'engage à fermer à clef le véhicule en dehors des périodes de conduite.

### **Le Locataire a la garde juridique du véhicule à compter de la livraison ; il en est dès lors responsable.**

Le Locataire s'engage à ne jamais laisser les clés, les papiers et le Contrat de Location dans ledit Véhicule, en dehors des périodes de conduite et à s'assurer que les portes sont bien verrouillées en quittant le Véhicule.

En cas de perte des clés et sauf cas de force majeure, celles-ci seront facturées au prix de 350€ TTC au Locataire ainsi que, le cas échéant, les frais de rapatriement du Véhicule.

En cas de perte des papiers du véhicule et sauf cas de force majeure, celles-ci seront facturées au prix de 300€ TTC au Locataire.

Toute réclamation concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ, ne pourra être acceptée. Le Locataire doit rendre le Véhicule dans l'état dans lequel il l'a reçu et, à défaut, sera responsable des dégâts non constatés sur l'état départ du véhicule dans les conditions de l'article 1<sup>er</sup> des présentes conditions de location.

### **En cas d'accident ou de panne :**

**En cas d'accident**, le Locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie, s'il y a des blessés. Tout accident et/ou dommage affectant le Véhicule loué doit être déclaré au Loueur dans les 48H. Un constat amiable, précis et lisible dûment rempli doit être remis au Loueur dans les plus brefs délais.

Le Locataire répond des dommages du Véhicule ou de l'un des éléments du Véhicule, quelle que soit leur cause, sauf si la cause est imputable au Loueur.

Dès la fin de la location, tous frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire.

**En cas de panne**, le Locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie si celui-ci gêne la circulation. Le véhicule ne dispose pas d'un service de dépannage.

Toute réparation pour crevaison ou éclatement de pneu sera au frais **du locataire**.

**En cas de vol ou d'effraction du véhicule :**

A compter de la découverte du sinistre, le Locataire informera immédiatement le Loueur du sinistre et portera plainte auprès des autorités compétentes ; il remettra sous 48h au Loueur le dépôt de plainte et, en cas de vol les clefs et les papiers du Véhicule, sauf cas de force majeure.

**En cas de vol**, le coût de la franchise, sera immédiatement à la charge du Locataire, et viendra s'ajouter au coût de la location.

**En cas d'effraction**, dès la fin de la location, tout frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire dans la limite de la Franchise étendue.

**En cas d'infractions**, conformément au principe de personnalité des peines, le Locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Les coordonnées du Locataire seront communiquées aux autorités compétentes sur leur demande.

Tout sinistre (vol, effraction, dommage, accident) et infraction donneront lieu à une facturation de frais de dossier à hauteur du montant forfaitaire de 150€

**LIMITATION TERRITORIALE :**

Le véhicule peut circuler librement sur le territoire Europe.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement du propriétaire du véhicule seront éligibles.

**Accepte les conditions ci-annexées pages 1,2,3**

Fait en double exemplaire à MAFFLE  
(lu et approuvé nom + signature)

**Le locataire :**